



# Politique d'évaluation École Chabot

---

## Préambule

« L'élève n'apprend pas pour être évalué, il est évalué pour mieux apprendre ».<sup>1</sup> La politique d'évaluation de l'école Chabot s'appuie sur le Programme primaire de l'IB ainsi que sur la Politique d'évaluation des apprentissages du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

## Philosophie

Il est important que l'évaluation repose sur des valeurs fondamentales de justice, d'égalité et d'équité. La politique d'évaluation est le résultat d'une vision commune de l'équipe. Cela amène transparence, cohérence et rigueur. L'évaluation est le levier pour placer l'élève au cœur de ses apprentissages en «développant son esprit critique et sa capacité d'autoévaluation».<sup>2</sup> L'évaluation fournit à l'élève un retour d'information sur son processus d'apprentissage.

Ce même processus, formateur pour les apprenants, est aussi au cœur du développement du programme primaire.

## Objectifs de l'évaluation

Dans un contexte de transdisciplinarité, l'évaluation fait partie intégrante de l'enseignement et de l'apprentissage.

L'évaluation est un processus qui consiste à évaluer, à consigner et à transmettre des résultats dans le but d'influencer les pratiques pédagogiques et de communiquer les informations recueillies aux personnes concernées. Elle s'inscrit dans une perspective d'aide à l'apprentissage et de reconnaissance des compétences qui permet de guider les élèves de façons efficaces à travers les divers éléments du PP (connaissances, approches de l'apprentissage, concepts, action).

---

<sup>1</sup> Politique d'évaluation des apprentissages

<sup>2</sup> Cadre pédagogique p. 48

## Aide à l'apprentissage

Par la rétroaction, l'enseignant aide l'apprenant à cheminer dans ses apprentissages et dans son processus de recherche. Cette régulation permet d'identifier les forces et les défis de l'élève et de repérer les moyens pour le faire progresser dans le développement de ses apprentissages. Elle l'aide à se dépasser. La rétroaction donne, à l'élève, le moyen de se responsabiliser, d'apprendre qu'il est le moteur de son apprentissage.

L'aide à l'apprentissage conduit l'enseignant à réajuster continuellement son enseignement afin de répondre adéquatement aux besoins de l'apprenant. Il peut ainsi différencier et adapter son enseignement pour faire progresser l'apprenant dans son cheminement scolaire en vue de favoriser la continuité de ses apprentissages.

## Reconnaissance des apprentissages

L'évaluation continue donne un aperçu de ce que l'élève connaît, de ce qu'il comprend, de ce qu'il sait faire et de ce qu'il ressent.

## **Principes de l'évaluation**

Le processus d'évaluation est un processus itératif. C'est un processus qui est toujours en mouvement, il évolue dans le temps.

Il se divise en trois composantes : l'évaluation, la consignation et la transmission des résultats.

## Évaluation

L'évaluation consiste à choisir les moyens appropriés à l'évaluation des apprentissages en fonction de l'intention pédagogique, à parfaire l'enseignement en s'adaptant aux divers styles d'apprentissage et aux besoins observés et à responsabiliser l'élève à ses apprentissages.

Le processus d'évaluation continu permet d'évaluer l'élève dans sa globalité : «l'acquisition de connaissances, la compréhension de concepts, la maîtrise de compétences, et la décision de passer à l'action.»<sup>3</sup> Il permet, par le fait même, de développer les qualités du profil de l'apprenant. Il se concrétise par l'évaluation diagnostique, formative et sommative.

---

<sup>3</sup> Cadre pédagogique p. 48

L'évaluation diagnostique permet aux enseignants de considérer les connaissances et les savoir-faire antérieurs des élèves afin de les inclure dans le processus d'apprentissage.

L'évaluation formative donne la chance à l'élève et aux enseignants de se réajuster. Elle a pour objectif de favoriser l'apprentissage en fournissant une rétroaction régulière et fréquente. Elle permet d'améliorer les connaissances et la compréhension.

L'évaluation sommative a pour but de permettre à l'élève de faire la démonstration de ses apprentissages et de l'inciter à agir dans une situation nouvelle. Elle aide les enseignants à suivre le progrès des élèves et à rendre compte.

Chaque fois que cela est possible, les élèves participent à l'élaboration de l'évaluation en construisant des outils ou en établissant des critères d'autoévaluation. Plus il sera impliqué dans l'évaluation, plus il sera un artisan de son apprentissage.

### Efficacité de l'évaluation

La planification est à la base d'une évaluation efficace qui permet à l'enseignant d'informer l'élève concernant les attentes dès le début du processus d'apprentissage.

Une évaluation efficace répond aux besoins de tous les acteurs du processus d'apprentissage et s'applique autant à l'évaluation formative que sommative.

Elle permet à l'élève de démontrer ses apprentissages en partageant ses connaissances et ses compétences. Elle procure aux enseignants des occasions de recueillir des preuves qui lui permettent de porter un jugement. Il peut ainsi réajuster son processus d'enseignement et d'apprentissage. Grâce à une évaluation efficace, les parents constatent la progression de leur enfant et obtiennent des pistes pour le soutenir dans son apprentissage.

### Consignation

Afin de soutenir la compréhension de l'idée maîtresse des modules de recherche, le développement divers éléments du PP et des qualités du profil de l'apprenant, l'équipe école utilise des stratégies et des outils variés pour évaluer ce que les élèves savent, apprennent et comprennent. Les stratégies et outils permettent de recueillir des preuves suffisantes et pertinentes en regard de tous les objectifs pédagogiques poursuivis.

Le dossier de l'apprenant est l'outil utilisé par la communauté pour sélectionner, rassembler et conserver les preuves de la progression des élèves.

L'analyse de ces données amène l'enseignant à comparer le développement de l'élève par rapport aux résultats attendus qui sont fixés en fonction du Programme

primaire et du MEES. L'analyse des preuves recueillies permet de comprendre ce qui doit être amélioré. En réfléchissant au progrès des élèves, cela permet aux enseignants une rétroaction afin d'apporter des modifications au processus d'enseignement et d'apprentissage.

### Transmission des résultats de l'évaluation

La transmission de résultats a pour but de communiquer les apprentissages des élèves. Elle implique une collaboration entre les parents, les élèves, les enseignants et la direction. Elle peut prendre plusieurs formes. Elle peut être informelle ou formelle.

## **Procédure de révision de la politique d'évaluation**

Les points de vue de l'équipe école ont été pris en compte pour la rédaction de la politique d'évaluation.

Annuellement, l'équipe école révisé la politique et s'assure ainsi que la politique d'évaluation est cohérente avec les objectifs fixés par l'IB et le MEES.

## **Communication de la politique d'évaluation**

Annuellement, l'école présente la politique d'évaluation au conseil d'établissement et la dépose sur le site de l'école.

## **Pratiques de l'évaluation**

Des accords essentiels spécifiques au processus d'évaluation ont été établis et ce, dans le respect des normes de mise en œuvre du Programme primaire et des attentes du MEES.

Les pratiques de l'école Chabot sont étroitement liées au processus d'évaluation du MEES qui est constitué de la planification, la prise d'information, la consignation, l'interprétation des données, le jugement, la décision-action et la communication (annexe 1).

## Planification

---

### **1. La planification globale de l'apprentissage et de l'évaluation est le fruit d'un travail de collaboration.**

---

- 1.1 Dans une planification globale, il est de la responsabilité de l'établissement de planifier le programme de recherche transdisciplinaire et les divers éléments du PP : connaissances, compétences, concepts et action.
- 1.2 La planification globale des disciplines enseignées par les spécialistes (anglais, danse, éducation physique, espagnol et musique) est sous la responsabilité de l'équipe des spécialistes de la commission scolaire.
- 1.3 L'établissement s'assure du continuum pour le développement des compétences disciplinaires.
- 1.4 L'établissement assure le continuum et le suivi de la planification globale par des rencontres planifiées dans le courant de l'année.
- 1.5 L'établissement utilise un outil de planification globale qui décrit les éléments du programme primaire du baccalauréat international afin de s'assurer qu'ils sont enseignés de manière équilibrée. (annexe 2).
- 1.6 L'équipe de degré se donne un outil qui décrit les principaux éléments à intégrer dans la planification de l'apprentissage et de l'évaluation.
- 1.7 L'établissement a le souci d'intégrer les compétences disciplinaires dans le programme de recherche transdisciplinaire.

---

### **2. Le PFEQ et le Programme primaire du baccalauréat international sont les outils de références pour assurer un continuum dans la planification du développement des compétences.**

---

- 2.1 La planification de l'évaluation est établie en fonction des compétences disciplinaires, des critères d'évaluation, de la progression des apprentissages, des attentes de fin de cycle du PFEQ et des cadres d'évaluation des apprentissages.
- 2.2 La planification des évaluations est aussi établie en fonction du Programme primaire. Elle s'appuie entre autres sur les documents « Des principes à la pratique » et « Pour faire une réalité du programme primaire », sur les fondements de l'enseignement du Programme primaire et sur les normes de mise en œuvre des programmes et des applications concrètes.
- 2.3 L'établissement utilise les démarches liées au PP qu'il a élaborées en français et en mathématique.

---

### **3. L'établissement doit prévoir la manière de traiter les qualités du profil et les divers éléments du PP tant sur le plan de leur développement que sur le plan de l'évaluation.**

---

- 3.1 L'établissement se concerte pour développer une compréhension commune des divers éléments du PP et des qualités du profil de l'apprenant.
- 3.2 En vue d'une gradation des apprentissages, l'établissement utilise la progression des apprentissages.
- 3.3 L'équipe-degré convient de la nature des situations d'apprentissage et d'évaluation, du nombre et des moments où elles sont vécues.
- 3.4 L'équipe-degré s'assure que les outils de consignation sont constitués d'éléments observables et des critères d'évaluation.
- 3.5 Lorsque cela est possible, les enseignants collaborent avec les élèves pour fixer les critères d'évaluation.

---

### **4. La planification de l'évaluation tient compte des deux fonctions de l'évaluation : l'aide à l'apprentissage en cours de cycle et la reconnaissance des compétences à la fin du cycle.**

---

- 4.1 La planification globale tient compte des exigences croissantes des situations d'apprentissage et d'évaluation et du niveau de soutien accordé à l'élève (évaluation comme aide à l'apprentissage).
- 4.2 La planification des situations d'évaluation en vue de la reconnaissance des compétences est faite à l'aide des échelles de compétence et des attentes de fin de cycle.

---

### **5. La planification globale doit tenir compte d'éventuels écarts dans les apprentissages.**

---

- 5.1 L'établissement prévoit des pistes de différenciation dans la planification globale.

---

### **6. Le recours à l'adaptation ou à la modification doit se faire dans le cadre d'un plan d'intervention.**

---

- 6.1 L'enseignant, avec la collaboration d'autres intervenants, précise les adaptations et modifications concernant la tâche, les outils d'évaluation, le soutien offert, le temps accordé et les exigences reliées à la qualité de la langue.

---

## **7. La planification détaillée est sous la responsabilité de l'enseignant. Elle permet l'actualisation des éléments prévus dans la planification globale.**

---

- 7.1 L'établissement utilise le plan de travail pour élaborer des modules.
- 7.2 Dans le cadre de la planification détaillée des situations d'apprentissage et des situations d'évaluation, l'enseignant détermine l'intention pédagogique, les repères culturels, les savoirs à construire, les critères d'évaluation, les outils d'évaluation, les ressources disponibles, le rôle de l'élève, les dispositifs de différenciation (flexibilité) et les adaptations et les modifications possibles. Si possible, les enseignants le font en collaboration avec les élèves.
- 7.3 En vue d'assurer un développement de compétence, chaque enseignant s'assure de faire vivre plusieurs situations d'apprentissage et d'évaluation significatives dans des contextes variés et une période de temps déterminée.

## **Prise d'information, consignation et interprétation**

---

### **8. L'enseignant a la responsabilité de la prise d'information, de la consignation et de l'interprétation des divers éléments du PP et du développement des qualités du profil de l'apprenant.**

---

- 8.1. L'équipe degré s'assure d'une compréhension commune des critères d'évaluation des connaissances (compétences disciplinaires).
- 8.2. L'équipe école s'assure d'une compréhension commune des manifestations observables du continuum des qualités du profil de l'apprenant.
- 8.3. L'enseignant informe l'élève des compétences à développer, des critères d'évaluation et des manifestations observables.
- 8.4. Le plus souvent possible, l'élève participe à l'élaboration des critères d'évaluation et à la compilation des manifestations observables.
- 8.5. Au besoin, d'autres intervenants collaborent à la prise d'information, à la consignation et à l'interprétation d'information selon leurs responsabilités respectives.
- 8.6. Le dossier de l'apprenant présente des traces de la recherche, du développement des divers éléments du PP et des réflexions sur la progression des qualités du profil de l'apprenant.

---

## **9. La prise d'information et l'interprétation doivent se faire en cours d'apprentissage et à la fin du cycle à l'aide de moyens variés.**

---

- 9.1. Tout au long du préscolaire et du primaire, l'enseignant fait la prise d'information, la consignation et l'interprétation des divers éléments du PP et rend compte du développement des qualités du profil de l'apprenant.
- 9.2. En cours d'apprentissage, l'enseignant fait la prise d'information, la consignation et l'interprétation sur un ou des critères d'évaluation ciblés des compétences disciplinaires du primaire ou des compétences du préscolaire.
- 9.3. Au primaire, à la fin de chaque année, l'enseignant fait la prise d'information, la consignation et l'interprétation sur tous les critères d'évaluation de chacune des compétences disciplinaires à partir des attentes de fin de cycle.
- 9.4. Pour la prise d'information, les enseignants ont recours, entre autres, à l'observation, à l'analyse des travaux, au questionnement, à l'annotation et à l'entrevue.
- 9.5. Pour la consignation, les enseignants et les élèves ont recours au dossier de l'apprenant dans lequel on retrouve, entre autres, des travaux, des grilles d'évaluation, des grilles de manifestations observables, des listes de vérification, des carnets de traces, des annotations, de la coévaluation et de l'autoévaluation.
- 9.6. L'enseignant interprète les données recueillies en utilisant la progression des apprentissages, les critères d'évaluation, les attentes de fin de cycle et le continuum du profil de l'apprenant.
- 9.7. L'enseignant note, s'il y a lieu, le soutien particulier apporté à l'élève en cours de réalisation de la tâche.



## Jugement

---

**10. Le jugement est la responsabilité de l'enseignant et, au besoin, il peut être partagé avec d'autres intervenants.**

---

---

**11. Le jugement de l'enseignant porte sur les divers éléments du PP et sur le développement des qualités du profil de l'apprenant.**

---

---

**12. «Le jugement consiste à faire une analyse et une synthèse des données recueillies sur les apprentissages de l'élève. Il conduit à situer ces apprentissages par rapport aux exigences fixées à différents moments de la formation.» (1) Le jugement ne doit pas procéder d'une logique cumulative des résultats obtenus au cours d'une période donnée.**

---

(1) Fiche du MEES, « La valeur accordée au jugement professionnel des enseignants »

12.1 L'enseignant utilise les données recueillies pour dégager les forces de l'élève et ses défis.

12.2 Au besoin, le jugement de l'enseignant doit tenir compte du plan d'intervention de l'élève.

12.3 L'équipe du préscolaire utilise le barème suivant :

Cote	Étapes 1 et 2	Étape 3
A	L'élève se développe très bien.	L'élève dépasse les attentes du programme.
B	L'élève se développe adéquatement.	L'élève répond aux attentes du programme.
C	L'élève se développe avec certaines difficultés.	L'élève répond partiellement aux attentes du programme.
D	L'élève éprouve des difficultés importantes.	L'élève ne répond pas aux attentes du programme.

12.4 L'équipe du primaire utilise le barème suivant :

<b>BARÈME POUR TRANSMETTRE L'ÉTAT DU DÉVELOPPEMENT DE LA COMPÉTENCE</b>			
<b>Très satisfaisant</b>	<b>A+</b>	Dépasse <b><u>beaucoup</u></b> les attentes prévues à l'étape.	98-99-100%
	<b>A</b>	Dépasse les attentes prévues à l'étape.	95% à 97%
	<b>A-</b>	Dépasse <b><u>un peu</u></b> les attentes prévues à l'étape.	90% à 94%
<b>Satisfaisant</b>	<b>B+</b>	Satisfait <b><u>très clairement et très bien</u></b> les attentes prévues à l'étape.	85% à 89%
	<b>B</b>	Satisfait <b><u>clairement et facilement</u></b> les attentes prévues à l'étape.	80% à 84%
	<b>B-</b>	Satisfait les attentes prévues à l'étape avec un <b><u>peu d'aide à l'occasion.</u></b>	76% à 79%
<b>À travailler</b>	<b>C+</b>	Satisfait <b><u>minimalement</u></b> les attentes prévues à l'étape avec un <b><u>peu d'aide.</u></b>	70% à 75%
	<b>C</b>	Satisfait <b><u>minimalement</u></b> les attentes prévues à l'étape avec de l' <b><u>aide.</u></b> Il chemine <b><u>difficilement.</u></b>	65% à 69%
	<b>C-</b>	Satisfait <b><u>minimalement</u></b> les attentes prévues à l'étape avec <b><u>beaucoup d'aide.</u></b> Il chemine <b><u>très difficilement.</u></b>	60% à 64%
<b>Insatisfaisant</b>	<b>D+</b>	<b><u>En deçà</u></b> des attentes prévues à l'étape avec <b><u>beaucoup d'aide.</u></b> Il chemine <b><u>très difficilement.</u></b>	55 % à 59%
	<b>D</b>	<b><u>Très en deçà</u></b> des attentes prévues à l'étape avec <b><u>beaucoup d'aide.</u></b> Il chemine <b><u>très difficilement.</u></b>	50% à 54%
	<b>D-</b>		< 49 %

## Décision - action

---

### **13 La décision-action est une responsabilité partagée par l'enseignant, l'élève, les parents, les intervenants et la direction de l'école selon leur rôle et pouvoirs respectifs.**

---

- 13.1 L'enseignant, en collaboration avec les professionnels et les intervenants concernés, recommande ou met en place des mesures d'appui ou d'enrichissement au moment opportun.
- 13.2 L'élève est informé de la décision et il contribue à l'actualisation des actions mises en place.
- 13.3 L'équipe-école sollicite la collaboration des parents aux décisions et aux actions prises et s'assure du respect des encadrements.
- 13.4 La direction de l'école prend les décisions administratives requises au regard du classement des élèves et du plan d'intervention. Elle agit en collaboration avec les enseignants et les professionnels concernés.
- 13.5 C'est dans le cadre d'un plan d'intervention, réalisé en concertation avec les intervenants, les parents et l'élève (s'il y a lieu), que doivent être prises les décisions relatives au cheminement de l'élève en difficulté ainsi que celles portant sur les mesures d'appui à lui offrir pour favoriser sa progression.
- 13.6 Les enseignants communiquent certaines données pour assurer le suivi des apprentissages de l'élève d'une année à l'autre (annexe 8).
- 13.7 Lors du passage d'une année à l'autre, les décisions s'appuient sur l'acquisition des compétences disciplinaires, sur le dossier de l'apprenant et sur le jugement professionnel de l'enseignant.

- Pour toutes mesures d'appui (la récupération, l'aide aux devoirs, l'orthophonie, suivi direct à long terme en éducation spécialisée, la psychologie, etc.), le parent doit donner son autorisation.
- Pour la prolongation d'une année au préscolaire, l'autorisation du parent est obligatoire (LIP art. 96,17).
- Dans le cadre du passage de la 6<sup>ème</sup> année vers le secondaire, le parent doit autoriser l'ajout d'une année additionnelle au primaire (LIP art. 96,18).
- Dans toutes autres situations, le parent est informé des décisions et actions prises pour le cheminement de son enfant.
- Des informations supplémentaires quant aux mesures de remédiation sont disponibles dans le document « Le cheminement scolaire de l'élève », MEES.

---

### **14 Des actions pédagogiques différenciées doivent être mises en œuvre pour réguler les apprentissages de l'élève, remédier à ses difficultés, soutenir ou enrichir la progression de ses apprentissages.**

---

- 14.1 Les décisions-actions à prendre en cours d'apprentissage concernent les divers éléments du PP.

- 14.2 L'enseignant met en place des dispositifs de différenciation pour répondre aux besoins du développement des compétences de l'élève.
- 14.3 L'enseignant fournit régulièrement à l'élève la rétroaction nécessaire afin qu'il puisse progressivement réguler ses apprentissages.

## Communication

---

### **15 L'équipe-école convient annuellement du calendrier des 4 communications aux parents.**

---

- 15.1 Avant le début de l'année scolaire, l'équipe-école précise les dates de parution des communications aux parents à partir de la planification suivante :
- La 1<sup>re</sup> communication est envoyée avant le 15 octobre.
  - La 2<sup>e</sup> communication (bulletin 1) est envoyée avant le 20 novembre.
  - La 3<sup>e</sup> communication (bulletin 2) est envoyée avant le 15 mars.
  - La 4<sup>e</sup> communication (bulletin 3) est envoyée avant le 10 juillet.
- 15.2 Les dates exactes sont inscrites sur le calendrier scolaire de l'année en cours.

---

### **16. L'équipe-école convient de la forme des communications autres que le bulletin.**

---

- 16.1 L'enseignant utilise régulièrement la rétroaction afin de communiquer à l'élève le développement de ses apprentissages.
- 16.2 Pour le préscolaire et le primaire, la 1<sup>re</sup> communication est transmise à l'aide du document intitulé « Première communication aux parents ». Elle présente globalement les points forts de l'élève et les aspects qu'il doit améliorer (annexe 3).
- 16.3 Chaque enseignant est responsable de soutenir l'élève dans la construction de son dossier de l'apprenant. Il l'utilise obligatoirement pour aider la transmission des résultats. Le dossier de l'apprenant accompagne chaque bulletin.
- 16.4 Des rencontres avec les parents sont planifiées à la 2<sup>e</sup> communication et, au besoin, à la 3<sup>e</sup> communication afin de les informer sur la progression des apprentissages de leur enfant.
- 16.5 Le parent de l'élève, qui bénéficie de mesures d'appui en orthopédagogie reçoit, selon les besoins de l'élève, des informations sur l'évolution du cheminement de son enfant. Il reçoit, à la fin de l'année, le bilan orthopédagogique.
- 16.6 Le parent de l'élève qui bénéficie de mesures d'appui en orthophonie (service direct) reçoit des informations sur l'évolution de son enfant tout au long du suivi. L'orthophoniste communique par téléphone, courriel, mémo dans l'agenda, mémo dans le cahier de communication ou lors d'une rencontre d'intervention (séance de travail élève, orthophoniste et parent).

---

**17. Les enseignants conviennent, en concertation avec le personnel des services complémentaires, de la forme que prennent les communications mensuelles pour les élèves HDAA et à risque.**

---

17.1 Les enseignants transmettent aux parents de l'information sur l'évolution du cheminement de l'élève en utilisant notamment une feuille de route, une rencontre, un appel téléphonique, un message dans l'agenda ou tout autre moyen convenu au plan d'intervention.

17.2 Les communications mensuelles sont consignées sur une feuille. Celle-ci est déposée dans le dossier scolaire de l'élève à la fin de l'année (annexe 4).

---

**18. Les enseignants du préscolaire conviennent de la fréquence d'évaluation pour chacune des compétences du PFEQ.**

---

18.1 Les compétences 1, 2 et 3 sont évaluées à chaque bulletin. Les compétences 4,5 et 6 seront évaluées aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> bulletins.

1. Agir avec efficacité dans différents contextes sur le plan sensoriel et moteur.
2. Affirmer sa personnalité.
3. Interagir de façon harmonieuse avec les autres.
4. Communiquer en utilisant les ressources de la langue.
5. Construire sa compréhension du monde.
6. Mener à terme une activité ou un projet.

---

**19. Les enseignants du primaire conviennent de la fréquence des communications pour chacune des compétences disciplinaires ou des disciplines du PFEQ.**

---

19.1 Tableau du 1<sup>er</sup> cycle

Disciplines et compétences	Étape 1 20 %	Étape 2 20 %	Étape 3 60 %
<b>Français</b>			
Lire + Apprécier	√	√	√
Écrire	√	√	√
Communiquer	√		√
<b>Anglais – Langue seconde</b>			
Mobiliser sa compréhension	√	√	√
Communiquer oralement		√	√
<b>Mathématique</b>			
Résoudre		√	√
Raisonner	√	√	√
<b>Musique</b>		√	√
<b>Danse</b>		√	√
<b>Éducation physique</b>		√	√
<b>Éthique et culture religieuse</b>		√	√

19.2 Tableau du 2<sup>e</sup> cycle

Disciplines et compétences	Étape 1 20 %	Étape 2 20 %	Étape 3 60 %
<b>Français</b>			
Lire + Apprécier	√	√	√
Écrire	√	√	√
Communiquer	√		√
<b>Anglais – Langue seconde</b>			
Interagir oralement	√	√	√
Réinvestir sa compréhension		√	√
Écrire des textes		√	√
<b>Mathématique</b>			
Résoudre		√	√
Raisonner	√	√	√
<b>Science technologie</b>	√	√	√
<b>Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté</b>	√	√	√
<b>Musique</b>		√	√
<b>Danse</b>		√	√
<b>Éducation physique</b>		√	√
<b>Éthique et culture religieuse</b>		√	√

19.3 Tableau du 3<sup>e</sup> cycle

Disciplines et compétences	Étape 1 20 %	Étape 2 20 %	Étape 3 60 %
<b>Français</b>			
Lire + Apprécier	√	√	√
Écrire	√	√	√
Communiquer		√	√
<b>Anglais – Langue seconde</b>			
Interagir oralement	√	√	√
Réinvestir sa compréhension		√	√
Écrire des textes		√	√
<b>Espagnol-Éveil à une autre culture</b>			
Sensibilisation à la langue et à la culture hispanophone		√	√
Interagir en espagnol		√	√
<b>Mathématique</b>			
Résoudre		√	√
Raisonner	√	√	√
<b>Science et technologie</b>	√	√	√
<b>Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté</b>	√	√	√
<b>Musique</b>		√	√
<b>Danse</b>		√	√
<b>Éducation physique</b>		√	√
<b>Éthique et culture religieuse</b>		√	√

---

**20. L'équipe-école convient du choix de la compétence autre transmise demandée par le MEES à l'étape 3 : Travailler en équipe.**

---

**21. L'équipe-école convient de la forme que prend l'information transmise au regard des compétences.**

---

21.1 Les compétences feront l'objet de commentaires inscrits dans le bulletin sous la forme de points forts de l'élève et d'aspects qu'il doit améliorer.

---

**22. L'équipe-école convient du barème utilisé pour transmettre le développement des compétences.**

---

22.1 Pour communiquer aux parents l'état du développement d'une compétence, l'enseignant annote ou inscrit une lettre sur les travaux de l'élève.

22.2 L'évaluation d'une compétence ou d'une discipline n'est pas un cumul de notes.

22.3 L'équipe école convient du barème suivant :

<b>BARÈME POUR TRANSMETTRE L'ÉTAT DU DÉVELOPPEMENT DE LA COMPÉTENCE</b>			
<b>Très satisfaisant</b>	<b>A+</b>	Dépasse <b><u>beaucoup</u></b> les attentes prévues à l'étape.	98-99-100%
	<b>A</b>	Dépasse les attentes prévues à l'étape.	95% à 97%
	<b>A-</b>	Dépasse <b><u>un peu</u></b> les attentes prévues à l'étape.	90% à 94%
<b>Satisfaisant</b>	<b>B+</b>	Satisfait <b><u>très clairement et très bien</u></b> les attentes prévues à l'étape.	85% à 89%
	<b>B</b>	Satisfait <b><u>clairement et facilement</u></b> les attentes prévues à l'étape.	80% à 84%
	<b>B-</b>	Satisfait les attentes prévues à l'étape avec un <b><u>peu d'aide à l'occasion.</u></b>	76% à 79%
<b>À travailler</b>	<b>C+</b>	Satisfait <b><u>minimalement</u></b> les attentes prévues à l'étape avec un <b><u>peu d'aide.</u></b>	70% à 75%
	<b>C</b>	Satisfait <b><u>minimalement</u></b> les attentes prévues à l'étape avec de l' <b><u>aide.</u></b> Il chemine <b><u>difficilement.</u></b>	65% à 69%
	<b>C-</b>	Satisfait <b><u>minimalement</u></b> les attentes prévues à l'étape avec <b><u>beaucoup d'aide.</u></b> Il chemine <b><u>très difficilement.</u></b>	60% à 64%
<b>Insatisfaisant</b>	<b>D+</b>	<b><u>En deçà</u></b> des attentes prévues à l'étape avec <b><u>beaucoup d'aide.</u></b> Il chemine <b><u>très difficilement.</u></b>	55 % à 59%
	<b>D</b>	<b><u>Très en deçà</u></b> des attentes prévues à l'étape avec <b><u>beaucoup d'aide.</u></b> Il chemine <b><u>très difficilement.</u></b>	50% à 54%
	<b>D-</b>		< 49 %



---

**23. L'équipe-école convient de la forme que prend l'information transmise au regard des qualités du profil de l'apprenant.**

---

- 23.1 Les enseignants et les élèves réfléchissent en collaboration au développement des qualités du profil.
- 23.2 Les traces d'autoévaluation des qualités du profil sont conservées dans le dossier de l'apprenant.

---

**24. L'équipe-école convient de la façon de transmettre aux parents, en début d'année, les renseignements relatifs à la nature et à la période des principales évaluations.**

---

- 24.1 Les enseignants titulaires remettent, lors de la première rencontre de parents, les informations sur l'évaluation des disciplines (annexe 5).

---

**25. L'équipe-école convient de la façon de transmettre l'information concernant les capacités et les besoins des élèves, d'une année à l'autre.**

---

- 25.1 Le dossier des archives relate le passage de l'élève pendant son préscolaire et son primaire. Il est complété en juin de chaque année. L'élève doit y déposer un travail qui démontre un apprentissage académique lié aux modules et un autre où l'on peut observer sa réflexion (autoévaluation) concernant le développement des qualités du profil de l'apprenant. Ce dossier est remis à l'élève à la fin de son primaire.
- 25.2 D'une année à l'autre, les titulaires transmettent les informations sur l'élève à l'aide du document intitulé « Formation des groupes » (annexe 6).

---

**26. L'équipe-école convient de la procédure à suivre lors d'une demande de révision de notes.**

---

Préambule

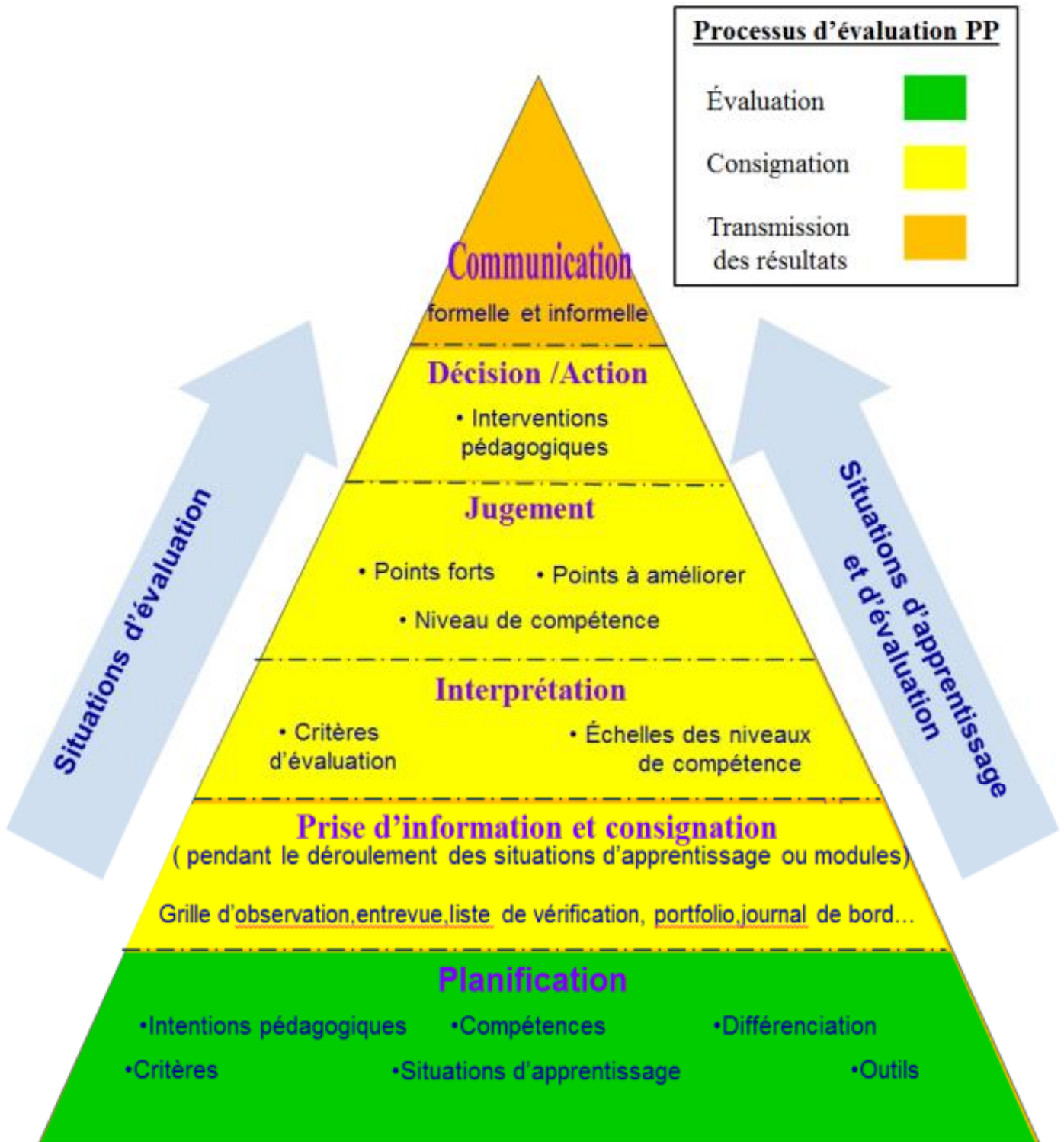
- L'enseignant est responsable de l'évaluation de l'élève et se doit de transmettre l'information aux parents.
- Si le parent demande une révision de notes, il est important qu'il rencontre, dans un premier temps, l'enseignant.

- 26.1 Les parents de l'élève doivent acheminer la demande de révision par écrit à la direction de l'école en précisant le motif ou l'objet de la demande.
- 26.2 La demande de révision doit être acheminée dans les 10 jours ouvrables qui suivent la communication du résultat de l'élève par l'école Chabot.

- 26.3 La demande de révision doit être accompagnée de tous les documents remis par l'enseignant dans la matière concernée et lors de la période visée (dossier de l'apprenant, travaux, évaluations, ...).
- 26.4 À la suite de la réception de la demande, la direction avise l'enseignant concerné et lui demande de réviser la note.
- 26.5 La présente n'a pas pour objet d'empêcher les parents de faire une demande de révision conformément aux articles 9, 10, 11 et 12 de la LIP.

Mise à jour : novembre 2019

# LE PROCESSUS D'ÉVALUATION



1. À partir de la *Politique de l'évaluation des apprentissages* et du *Cadre de référence au préscolaire et au primaire*

## Planification globale du Programme primaire – école Chabot

<b>Thèmes transdisciplinaires</b>	<b>Qui nous sommes</b>	<b>Où nous nous situons dans l'espace et le temps</b>	<b>Comment nous nous exprimons</b>	<b>Comment le monde fonctionne</b>	<b>Comment nous nous organisons</b>	<b>Le partage de la planète</b>
<b>Titre du module (sujet)</b>						
<b>Concepts</b>						
<b>Qualités du profil de l'apprenant</b>						
<b>Approches de l'apprentissage (compétences)</b>						
<b>Liens avec le PFEQ</b>						
<b>Spécialités</b>						
<b>Sorties éducatives</b>						

**Planification globale du Programme primaire- école Chabot- spécialistes**

<b>Degrés</b>	<b>Précolaire</b>	<b>1<sup>re</sup> année</b>	<b>2<sup>e</sup> année</b>	<b>3<sup>e</sup> année</b>	<b>4<sup>e</sup> année</b>	<b>5<sup>e</sup> année</b>	<b>6<sup>e</sup> année</b>
<b>Thèmes transdisciplinaires</b>							
<b>Titre du module (sujet)</b>							
<b>Concepts</b>							
<b>Qualités du profil de l'apprenant</b>							
<b>Approches de l'apprentissage (compétences)</b>							
<b>Liens avec le PFEQ</b>							
<b>Spécialités</b>							
<b>Sorties éducatives</b>							



ÉCOLE DE  
l'Oasis

Chabot et de l'Oasis  
1666, avenue de Lozère  
Québec (Québec) G1G 3L4  
Téléphone : 418 624-3752  
Télécopieur : 418 626-2941

Commission scolaire des  
**PREMIÈRES-SEIGNEURIES**  
*Inspirer pour devenir*

Première communication aux parents 15 octobre 2019

Élève Date de naissance Code.perm. Année scolaire Titulaire	Mot de la direction :  Vous recevez aujourd'hui la première communication de l'année. Elle vous informe du cheminement de votre enfant depuis le début des classes. N'hésitez pas à communiquer avec le titulaire si vous avez des questions. Bonne année scolaire !  Bastien Gauthier
---	--

Compétences	Presque toujours	Assez souvent	À l'occasion
- Il utilise des moyens pour se détendre.	. X		
- Votre enfant es autonome dans ses routines.	. X		
- Il respecte les règles de vie nécessaires au bon fonctionnement d'un groupe.	. X		
- Votre enfant participe aux causeries	. X		
- Il s'intéresse aux activités du groupe	. X		
- Votre enfant s'engage lors des ateliers	. X		
Profil de l'apprenant	Presque toujours	Assez souvent	À l'occasion
Dans son comportement, votre enfant met en pratique les qualités du profil.			

Commentaires du titulaire :



Chabot et de l'Oasis  
 1666, avenue de Lozère  
 Québec (Québec) G1G 3L4  
 Téléphone : 418 624-3752  
 Télécopieur : 418 626-2941

## Première communication aux parents 15 octobre 2019

<b>Élève</b> <b>Date de naissance</b> <b>Code.perm.</b> <b>Année scolaire</b> <b>Titulaire</b>	<b>Mot de la direction :</b> Vous recevez aujourd'hui la première communication de l'année. Elle vous informe du cheminement de votre enfant depuis le début des classes. N'hésitez pas à communiquer avec le titulaire si vous avez des questions. Bonne année scolaire ! <div style="text-align: right;">Bastien Gauthier</div>
<b>Matières disciplinaires</b>	<b>L'enfant dépasse les attentes</b> <b>L'enfant satisfait aux attentes</b> <b>L'enfant répond aux attentes avec aide</b> <b>L'enfant répond minimalement aux attentes</b>
Français - écriture	X
Français - lecture	X
Mathématique - raisonner	X
<b>Profil de l'apprenant</b>	<b>L'enfant dépasse les attentes</b> <b>L'enfant satisfait aux attentes</b> <b>L'enfant répond aux attentes avec aide</b> <b>L'enfant répond minimalement aux attentes</b>
Dans son comportement, votre enfant met en pratique les qualités du profil.	X
<b>Commentaires du titulaire :</b>	



## Annexe 4



### Consignation des communications mensuelles pour les élèves HDAA

	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juillet	Commentaires
Communications officielles												
Plan d'intervention												
Révision du plan d'intervention												
Rencontre												
Feuille de route												
Agenda												
Appel téléphonique												
Bilan orthopédagogique												
Autres:												

Signature du titulaire: \_\_\_\_\_





## Information sur l'évaluation au préscolaire 2019-2020

### Bonjour chers parents,

Vous recevez aujourd'hui des informations sur l'évaluation que vivra votre enfant cette année ; c'est donc dire les communications officielles (1<sup>re</sup> communication et 3 bulletins).

L'enseignement de votre enfant s'inscrit dans le **programme de formation de l'école québécoise** et le **programme primaire du baccalauréat international**.

<b>Communications officielles de l'année 2019-2020</b>	
<b>Première communication</b>	Vous recevez une première communication le 11 octobre 2019. Vous avez des informations sur l'adaptation de votre enfant à la maternelle.
<b>Premier bulletin</b>	Le bulletin est disponible via le portail de la Commission scolaire à partir du 20 novembre 2019. Il couvre la période du 29 août au 15 novembre 2019. Seuls les parents qui en font la demande reçoivent une copie papier du bulletin. Les compétences 1,2 et 3 sont évaluées.
<b>Deuxième bulletin</b>	Vous avez accès au deuxième bulletin sur le portail le 13 mars 2020. Ce bulletin couvre la période du 18 novembre 2019 au 28 février 2020. Seuls les parents qui en font la demande reçoivent une copie papier du bulletin. Les 6 compétences sont évaluées.
<b>Troisième bulletin</b>	Vous avez accès au troisième bulletin sur le portail le 29 juin 2020. Ce bulletin couvre la période du 10 mars au 23 juin 2020. Seuls les parents qui en font la demande reçoivent une copie papier du bulletin. Il y a un bilan des 6 compétences.
<p>Les rencontres avec les parents sont planifiées afin de vous informer sur la progression des apprentissages de votre enfant. La rencontre a lieu au premier bulletin. Si cela s'avère nécessaire, une autre rencontre aura lieu au 2<sup>e</sup> bulletin. Le dossier de l'apprenant accompagne chaque bulletin. Il présente des traces des apprentissages liés aux compétences ainsi qu'aux quatre modules de recherche et des réflexions sur les qualités du profil. L'élève le présente à ses parents, à chaque fin d'étape.</p>	

<b>Évaluation dans la classe de maternelle</b>	
<b>Compétences</b>	<b>Description des compétences</b>
<b>Se développer sur le plan sensoriel et moteur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérimente des actions de motricité globale (courir, sauté, danser, sautiller, lancer, attraper, descendre un escalier en pas alternés).</li> <li>• Exécute des actions de motricité fine (déchirer, découper, modeler, plier, coller, tracer quelques lettres).</li> <li>• Ajuste ses actions en fonctions de l'environnement (utiliser outils et matériel adéquatement, se situer dans l'espace).</li> <li>• Reconnaît des façons d'assurer son bien-être (bonnes postures, santé, sécurité et détente).</li> </ul>
<b>Développer sa personnalité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exprime ses besoins et trouve des moyens d'y répondre.</li> <li>• Exprime ses goûts, ses intérêts, ses sentiments et ses émotions de façon variée et adéquate.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'organise à travers ses jeux, ses activités et ses projets.</li> <li>• Prend des initiatives et fait preuve d'autonomie.</li> <li>• Se fait confiance tout en prenant conscience qu'il/elle a des forces et des faiblesses</li> </ul>
<b>Entrer en relation avec les autres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'intéresse aux autres.</li> <li>• S'implique dans la vie du groupe et assume ses responsabilités.</li> <li>• Respecte les règles de vie du groupe.</li> <li>• Applique une démarche pour résoudre ses conflits.</li> <li>• Collabore avec les autres, partage, propose de l'aide.</li> </ul>
<b>Communiquer oralement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'exprime de manière à être bien compris(e) par les autres.</li> <li>• Démonstre de l'intérêt pour la communication (engage une conversation, respecte le sujet, imite le comportement du lecteur et du scripteur).</li> <li>• Manifeste une bonne compréhension du message et des consignes.</li> <li>• S'intéresse à ce qui est écrit dans son environnement (affiches, maxitextes, chansons, courrier, livres).</li> <li>• Explore l'aspect sonore de la langue (lettres, syllabes, sons, rimes).</li> </ul>
<b>Se familiariser avec son environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démonstre de l'intérêt, de la curiosité et un désir d'apprendre dans différents domaines (les arts, l'histoire, la géographie, la mathématique, les sciences et la technologie).</li> <li>• Expérimente différents moyens pour faire des découvertes. (Observe, explore, manipule, fait des liens, pose des questions.)</li> </ul>
<b>Mener à terme des projets et des activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'engage et s'implique dans les activités ou les projets.</li> <li>• Utilise ses connaissances et les stratégies appropriées pour réaliser les activités ou les projets.</li> <li>• Termine son activité malgré les difficultés rencontrées.</li> <li>• Présente sa réalisation et explique sa démarche.</li> </ul>
<b>Commentaires</b>	
<p>À la maternelle, nous utilisons l'observation comme outil principal d'évaluation. Nous évaluons les attitudes, les comportements, les démarches, les stratégies et les réalisations. Pour que votre enfant identifie ses forces et ses défis, l'autoévaluation fait aussi partie de ce processus.</p>	
<b>Compétences faisant objet de commentaires</b>	
<p>Les informations sont communiquées selon les besoins par écrit (journal de bord et pochettes à messages) ou par téléphone.</p>	



# Information sur l'évaluation en 1<sup>re</sup> année 2019-2020

## Bonjour chers parents,

Vous recevez aujourd'hui des informations sur l'évaluation que vivra votre enfant cette année; c'est donc dire les communications officielles (1<sup>ère</sup> communication et 3 bulletins) mais aussi l'évaluation plus détaillée des apprentissages de votre enfant et ce, dans chaque matière.

Le régime pédagogique (modifié en août 2010) prescrit que l'évaluation s'appuie sur le nouveau Cadre d'évaluation des apprentissages de chaque matière disciplinaire. Le cadre d'évaluation précise la pondération des compétences dans le résultat disciplinaire, les critères d'évaluation et balise la manière dont les connaissances sont prises en compte dans l'évaluation.

Il est important de comprendre que l'évaluation se fait à partir du jugement de l'enseignant. L'évaluation n'est pas le cumul des résultats obtenus pendant une étape. « Le jugement consiste à faire une analyse et une synthèse des données recueillies sur les apprentissages de l'élève » (Politique d'évaluation des apprentissages).

L'enseignement de votre enfant s'inscrit dans le **programme de formation de l'école québécoise**, la **progression des apprentissages** ainsi que le **programme primaire du baccalauréat international**.

<b>Communications officielles de l'année 2019-2020</b>	
<b>Première communication</b>	Vous recevez une première communication écrite le 11 octobre 2019. Vous avez des informations sur les apprentissages de votre enfant et sur le développement des éléments du profil.
<b>Premier bulletin</b>	Le bulletin sera disponible sur le portail de la Commission scolaire à partir du 20 novembre 2019. Il couvre la période du 29 août au 15 novembre 2019. Les notes comptent pour 20% du résultat final de l'année.  Seuls les parents qui en font la demande reçoivent une copie papier du bulletin.
<b>Deuxième bulletin</b>	Vous avez accès au deuxième bulletin sur le portail à partir du 13 mars 2020. Ce bulletin couvre la période du 18 novembre 2019 au 28 février 2020. Il compte pour 20% du résultat final de l'année.  Seuls les parents qui en font la demande reçoivent une copie papier du bulletin.
<b>Troisième bulletin</b>	Vous avez accès au troisième bulletin sur le portail le 29 juin 2020. Ce bulletin couvre la période du 10 mars au 23 juin 2020. Il compte pour 60% du résultat final de l'année.  Seuls les parents qui en font la demande reçoivent une copie papier du bulletin.

Les rencontres avec les parents sont planifiées afin de vous informer sur la progression des apprentissages de votre enfant. La rencontre a lieu au premier bulletin. Si cela s'avère nécessaire, une autre rencontre aura lieu au 2<sup>e</sup> bulletin. L'enseignante vous informe si l'élève est présent à la rencontre. Le dossier de l'apprenant accompagne chaque bulletin. Il présente les traces des apprentissages académiques, des apprentissages liés aux six modules de recherche et des réflexions sur les qualités du profil. L'élève le présente, à ses parents, à chaque fin d'étape.

<b>Évaluation dans la classe de 1<sup>re</sup> année</b>	
<b>Français, langue d'enseignement</b>	<p>Au cours de chaque étape, les élèves sont évalués pour les compétences <b>Lire</b> et <b>Écrire</b> par différents moyens.</p> <p>La lecture fait l'objet d'observations régulières en classe et de vérification individuelle qui permettent d'évaluer leur compréhension. L'écriture dans les modules de recherche ou d'autres situations de la vie courante est prise en considération pour l'évaluation de la compétence <b>Écrire</b>.</p> <p>De façon régulière, les connaissances acquises en lecture et en écriture sont évaluées par différents moyens : revues de semaine, dictées, travaux...</p> <p>La compétence <b>Communiquer oralement</b> est évaluée à la 3<sup>e</sup> étape. Différents moyens sont utilisés : modules de recherche, présentation, vécu de la vie quotidienne ...</p>
<b>Anglais, langue seconde</b>	<p>La note de chaque élève est constituée d'évaluations périodiques et d'observations effectuées en classe à chaque étape.</p> <p>La compétence <b>Démontrer sa compréhension</b> est évaluée aux étapes 1, 2 et 3 et <b>Interagir oralement</b> aux étapes 2 et 3.</p>
<b>Mathématique</b>	<p>La compétence <b>Résoudre</b> est évaluée à la 3<sup>e</sup> étape. Les élèves sont évalués lors de différentes situations-problème qui font appel à des stratégies de compréhension, d'organisation et de communications.</p> <p>La compétence <b>Raisonner</b> est évaluée à toutes les étapes. Les élèves sont évalués lors de différentes situations qui font appel à leur raisonnement.</p> <p>De façon régulière, les connaissances acquises en mathématique sont évaluées (revues de semaine, travaux, ...).</p>
<b>Danse</b>	<p>Les compétences <b>Inventer, Interpréter</b> et <b>Apprécier</b> sont évaluées tout au long de l'année. La note des élèves est constituée d'évaluations périodiques et d'observations effectuées en classe.</p>
<b>Musique</b>	<p>Les compétences <b>Inventer, Interpréter</b> et <b>Apprécier</b> sont évaluées tout au long de l'année. La note des élèves est constituée d'évaluations périodiques et d'observations effectuées en classe.</p>
<b>Éducation physique et à la santé</b>	<p>Les compétences <b>Agir, Interagir</b> et <b>Adopter un mode de vie sain et actif</b> sont évaluées tout au long de l'année. La note des élèves est constituée d'évaluations périodiques et d'observations effectuées en classe aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étapes.</p>
<b>Éthique et culture religieuse</b>	<p>À la 3<sup>e</sup> étape, la compétence <b>Réfléchir sur des questions éthiques et pratiquer le dialogue</b> est évaluée. Au cours des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étapes, la compétence <b>Manifester une compréhension du phénomène religieux et pratiquer le dialogue</b> est évaluée. Les notes sont constituées à l'aide de travaux faits en classe ainsi que des observations lors des modules de recherche.</p>
<b>Précisions</b>	
<p>Chaque semaine, l'enfant reçoit un plan de travail (devoirs, leçons et messages) pour effectuer ses travaux de la semaine.</p> <p>De façon régulière, il y a une dictée et une revue des apprentissages de la semaine.</p> <p>Selon les besoins de l'enseignante et/ou des parents, il est toujours possible de communiquer par écrit, par courriel ou par téléphone.</p>	
<b>Commentaires</b>	
<b>Compétences faisant objet de commentaires</b>	
<p>La compétence «Travailler en équipe » est évaluée à la 3<sup>e</sup> étape.</p>	



# Information sur l'évaluation en 2<sup>e</sup> année 2019-2020

## Bonjour chers parents,

Vous recevez aujourd'hui des informations sur l'évaluation que vivra votre enfant cette année ; c'est donc dire les communications officielles (1<sup>re</sup> communication et 3 bulletins), mais aussi l'évaluation plus détaillée des apprentissages de votre enfant et ce, dans chaque matière.

Le régime pédagogique (modifié en août 2010) prescrit que l'évaluation s'appuie sur le nouveau « Cadre d'évaluation des apprentissages » de chaque matière disciplinaire. Le cadre d'évaluation précise la pondération des compétences dans le résultat disciplinaire, les critères d'évaluation et balise la manière dont les connaissances sont prises en compte dans l'évaluation.

Il est important de comprendre que l'évaluation se fait à partir du jugement de l'enseignant. L'évaluation n'est pas le cumul des résultats obtenus pendant une étape. « Le jugement consiste à faire une analyse et une synthèse des données recueillies sur les apprentissages de l'élève » (Politique d'évaluation des apprentissages).

L'enseignement de votre enfant s'inscrit dans le **programme de formation de l'école québécoise**, la **progression des apprentissages** ainsi que le **programme primaire du baccalauréat international**.

<b>Communications officielles de l'année 2019-2020</b>	
<b>Première communication</b>	Vous recevez une première communication écrite le 11 octobre 2019. Vous avez des informations sur les apprentissages de votre enfant et sur le développement des qualités du profil de l'apprenant.
<b>Premier bulletin</b>	Le bulletin sera disponible le 20 novembre 2019. Il couvre la période du 29 août au 15 novembre 2019. Les notes comptent pour 20% du résultat final de l'année. Le bulletin sera accessible sur le portail de la Commission scolaire. Seuls les <u>parents qui en font la demande reçoivent une copie papier du bulletin.</u>
<b>Deuxième bulletin</b>	Vous avez accès au deuxième bulletin sur le portail le 13 mars 2020. Ce bulletin couvre la période du 18 novembre 2019 au 28 février 2020. Il compte pour 20% du résultat final de l'année. Le bulletin sera accessible sur le portail de la Commission scolaire. Seuls les <u>parents qui en font la demande reçoivent une copie papier du bulletin.</u>
<b>Troisième bulletin</b>	Vous avez accès au troisième bulletin sur le portail le 29 juin 2020. Ce bulletin couvre la période du 10 mars au 23 juin 2020. Il compte pour 60% du résultat final de l'année. Le bulletin sera accessible sur le portail de la Commission scolaire. Seuls les <u>parents qui en font la demande reçoivent une copie papier du bulletin.</u>
Les rencontres avec les parents sont planifiées afin de vous informer sur la progression des apprentissages de votre enfant. Au premier bulletin, nous recevons tous les parents avec leur enfant. Si cela s'avère nécessaire, une autre rencontre aura lieu au 2 <sup>e</sup> bulletin. Vous recevez le dossier de l'apprenant à la fin de chaque étape. Il présente des traces des apprentissages académiques, des travaux liés aux modules de recherche ainsi que l'évaluation des qualités du profil de l'apprenant. L'élève le présente, à ses parents, à chaque fin d'étape.	

<b>Évaluation dans la classe de 2<sup>e</sup> année</b>	
<b>Français, langue d'enseignement</b>	<p>Au cours de chaque étape, les élèves sont évalués pour les compétences <b>Lire</b> et <b>Écrire</b> par différents moyens.</p> <p>La lecture fait l'objet d'observations régulières en classe et de vérification individuelle. De plus, il y a des évaluations pour vérifier leur compréhension.</p> <p>L'écriture dans les modules de recherche ou d'autres situations de la vie courante est prise en considération pour l'évaluation de la compétence <b>Écrire</b>.</p> <p>De façon régulière, les connaissances acquises en lecture et en écriture sont évaluées par différents moyens : revues de semaine, dictées, travaux...</p> <p>La compétence <b>Communiquer oralement</b> est évaluée au cours des 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> étapes. Différents moyens sont utilisés : modules de recherche, présentations, vécu de la vie quotidienne...</p>
<b>Anglais, langue seconde</b>	<p>La note de chaque élève est constituée d'évaluations périodiques et d'observations effectuées en classe à chaque étape.</p> <p>La compétence <b>Démontrer sa compréhension</b> est évaluée aux étapes 1, 2 et 3 et <b>Interagir oralement</b> aux étapes 2 et 3.</p>
<b>Mathématique</b>	<p>La compétence <b>Résoudre</b> est évaluée par différentes situations-problèmes au cours des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étapes.</p> <p>La compétence <b>Raisonnement</b> est évaluée à toutes les étapes. Les élèves sont évalués lors de différentes situations qui font appel à leur raisonnement. De façon régulière, les connaissances acquises en mathématiques sont évaluées par différents moyens : revues de semaine, travaux, évaluations...</p>
<b>Danse</b>	<p>Les compétences <b>Inventer</b>, <b>Interpréter</b> et <b>Apprécier</b> sont évaluées tout au long de l'année. La note des élèves est constituée d'évaluations périodiques et d'observations effectuées en classe.</p>
<b>Musique</b>	<p>Les compétences <b>Inventer</b>, <b>Interpréter</b> et <b>Apprécier</b> sont évaluées tout au long de l'année. La note des élèves est constituée d'évaluations périodiques et d'observations effectuées en classe.</p>
<b>Éducation physique et à la santé</b>	<p>Les compétences <b>Agir</b>, <b>Interagir</b> et <b>Adopter un mode de vie sain et actif</b> sont évaluées tout au long de l'année. La note des élèves est constituée d'évaluations périodiques et d'observations effectuées en classe aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étapes.</p>
<b>Éthique et culture religieuse</b>	<p>Au cours des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étapes, la compétence <b>Réfléchir sur des questions éthiques</b> est évaluée. Au cours, de la 3<sup>e</sup> étape, la compétence <b>Manifester une compréhension du phénomène religieux</b> est évaluée. Les évaluations se font à partir de travaux faits en classe ainsi que des observations lors des échanges.</p>
<p><b>Autres moyens employés pour informer le parent sur le cheminement de l'enfant</b>  À chaque lundi, l'enfant reçoit un plan de travail (devoirs, leçons et messages) pour effectuer ses travaux de la semaine.</p> <p>Des autoévaluations commentées du comportement de votre enfant vous sont transmises ponctuellement.</p> <p>Selon les besoins de l'enseignante et/ou des parents, il est toujours possible de communiquer par écrit ou par téléphone.</p>	
<b>Commentaires</b>	
<p><b>Compétences faisant objet de commentaires</b>  La compétence «Travailler en équipe» est évaluée à la 3<sup>e</sup> étape.</p>	



# Information sur l'évaluation en 3<sup>e</sup> année 2019-2020

## Bonjour chers parents,

Vous recevez aujourd'hui des informations sur l'évaluation que vivra votre enfant cette année ; c'est donc dire les communications officielles (1<sup>ère</sup> communication et 3 bulletins), mais aussi l'évaluation plus détaillée des apprentissages de votre enfant et ce, dans chaque matière.

Le régime pédagogique (modifié en août 2010) prescrit que l'évaluation s'appuie sur le nouveau « Cadre d'évaluation des apprentissages » de chaque matière disciplinaire. Le cadre d'évaluation précise la pondération des compétences dans le résultat disciplinaire, les critères d'évaluation et balise la manière dont les connaissances sont prises en compte dans l'évaluation.

Il est important de comprendre que l'évaluation se fait à partir du jugement de l'enseignant. L'évaluation n'est pas le cumul des résultats obtenus pendant une étape. « Le jugement consiste à faire une analyse et une synthèse des données recueillies sur les apprentissages de l'élève » (Politique d'évaluation des apprentissages).

L'enseignement de votre enfant s'inscrit dans le **programme de formation de l'école québécoise**, la **progression des apprentissages** ainsi que le **programme primaire du baccalauréat international**.

<b>Communications officielles de l'année 2019-2020</b>	
<b>Première communication</b>	Vous recevez une première communication écrite dans la semaine du 11 octobre 2019. Vous avez des informations sur les apprentissages de votre enfant et sur le développement des qualités du profil de l'apprenant.
<b>Premier bulletin</b>	Le bulletin sera disponible le 20 novembre 2019. Il couvre la période du 29 août au 15 novembre 2019. Les notes comptent pour 20% du résultat final de l'année. Le bulletin sera accessible sur le portail de la Commission scolaire. Seuls les parents qui en font la demande reçoivent une copie papier du bulletin.
<b>Deuxième bulletin</b>	Vous avez accès au deuxième bulletin sur le portail le 13 mars 2020. Ce bulletin couvre la période du 18 novembre 2019 au 28 février 2020. Il compte pour 20% du résultat final de l'année. Le bulletin sera accessible sur le portail de la Commission scolaire. Seuls les parents qui en font la demande reçoivent une copie papier du bulletin.
<b>Troisième bulletin</b>	Vous avez accès au troisième bulletin sur le portail le 29 juin 2020. Ce bulletin couvre la période du 10 mars au 23 juin 2020. Il compte pour 60% du résultat final de l'année. Le bulletin sera accessible sur le portail de la Commission scolaire. Seuls les parents qui en font la demande reçoivent une copie papier du bulletin.
Les rencontres avec les parents sont planifiées afin de vous informer sur la progression des apprentissages de votre enfant. Au premier bulletin, nous recevons tous les parents avec leur enfant. Si cela s'avère nécessaire, une autre rencontre aura lieu au 2 <sup>e</sup> bulletin. Vous recevez le dossier de l'apprenant à la fin de chaque étape. Il présente des traces des apprentissages académiques, des travaux liés aux modules de recherche ainsi que l'évaluation des qualités du profil de l'apprenant. L'élève le présente, à ses parents, à chaque fin d'étape.	

<b>Évaluation dans la classe de 3<sup>e</sup> année</b>	
<b>Français, langue d'enseignement</b>	<p>Au cours de chaque étape, les élèves sont évalués pour les compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Lire</b> (par différentes situations de compréhension de texte)</li> <li>• <b>Écrire</b> sous différentes formes (dictées, évaluations de connaissances acquises, modules de recherche et situations d'écriture de textes variés).</li> </ul> <p>La compétence <b>Communiquer oralement</b> est évaluée au cours des 1<sup>ère</sup> et 3<sup>e</sup> étapes. Différents moyens sont utilisés : modules de recherche, présentations et situations de la vie quotidienne.</p>
<b>Anglais, langue seconde</b>	<p>La note de chaque élève est constituée d'évaluations périodiques et d'observations effectuées en classe à chaque étape.</p> <p>La compétence <b>Interagir oralement</b> est évaluée au cours des 1<sup>ère</sup> et 3<sup>e</sup> étapes. Les compétences <b>Démontrer sa compréhension</b> et <b>Écrire des textes</b> sont évaluées au cours des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étapes.</p>
<b>Mathématique</b>	<p>La compétence <b>Raisonnement à l'aide de concepts mathématiques</b> est évaluée à toutes les étapes. La compétence <b>Résoudre des situations-problèmes</b> est évaluée au cours des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étapes. Autres formes d'évaluation : travaux, évaluation des connaissances acquises, situations d'application et situations-problèmes.</p>
<b>Science et technologie</b>	<p>Cette compétence est évaluée à chaque étape à partir de travaux faits en classe, d'évaluations des connaissances et dans les modules de recherche.</p>
<b>Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté</b>	<p>Cette compétence est évaluée à chaque étape à partir de travaux faits en classe, d'évaluations des connaissances et dans les modules de recherche.</p>
<b>Danse</b>	<p>Les compétences <b>Inventer, Interpréter</b> et <b>Apprécier</b> sont évaluées tout au long de l'année. La note des élèves est constituée d'évaluations périodiques et d'observations effectuées en classe.</p>
<b>Musique</b>	<p>Les compétences <b>Inventer, Interpréter</b> et <b>Apprécier</b> sont évaluées tout au long de l'année. La note des élèves est constituée d'évaluations périodiques et d'observations effectuées en classe.</p>
<b>Éducation physique et à la santé</b>	<p>Les compétences <b>Agir, Interagir</b> et <b>Adopter un mode de vie sain et actif</b> sont évaluées tout au long de l'année. La note des élèves est constituée d'évaluations périodiques et d'observations effectuées en classe aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étapes.</p>
<b>Éthique et culture religieuse</b>	<p>Au cours des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étapes, la compétence <b>Réfléchir sur des questions éthiques</b> est évaluée. Au cours de la 3<sup>e</sup> étape, la compétence <b>Manifester une compréhension du phénomène religieux</b> est évaluée. Les élèves sont évalués à partir d'observations, d'échanges et de réalisations faites en classe.</p>
<b>Autres moyens employés pour informer le parent sur le cheminement de l'enfant</b>	
<p>Évaluation par l'élève, par les pairs et l'enseignant sur les qualités du profil de l'apprenant qui sont travaillées au cours de l'année.</p>	
<b>Commentaires</b>	
<b>Compétences faisant objet de commentaires</b>	
<p>La compétence « Travailler en équipe » est évaluée à la 3<sup>e</sup> étape.</p>	





## Information sur l'évaluation en 4<sup>e</sup> année 2019-2020

### Bonjour chers parents,

Vous recevez aujourd'hui des informations sur l'évaluation que vivra votre enfant cette année; c'est donc dire les communications officielles (1<sup>ère</sup> communication et 3 bulletins) mais aussi l'évaluation plus détaillée des apprentissages de votre enfant et ce, dans chaque matière. Le régime pédagogique (modifié en août 2010) prescrit que l'évaluation s'appuie sur le nouveau « Cadre d'évaluation des apprentissages » de chaque matière disciplinaire. Le cadre d'évaluation précise la pondération des compétences dans le résultat disciplinaire, les critères d'évaluation et balise la manière dont les connaissances sont prises en compte dans l'évaluation. Il est important de comprendre que l'évaluation se fait à partir du jugement de l'enseignant. L'évaluation n'est pas le cumul des résultats obtenus pendant une étape. « Le jugement consiste à faire une analyse et une synthèse des données recueillies sur les apprentissages de l'élève (Politique d'évaluation des apprentissages).

L'enseignement de votre enfant s'inscrit dans le **programme de formation de l'école québécoise**, la **progression des apprentissages** ainsi que le **programme primaire du baccalauréat international**.

<b>Communications officielles de l'année 2019-2020</b>	
<b>Première communication</b>	Vous recevez une première communication écrite dans la semaine du 7 octobre 2019. Vous avez des informations sur les apprentissages de votre enfant et sur le développement des éléments du profil.
<b>Premier bulletin</b>	Le bulletin vous est remis dans la semaine du 20 novembre 2019. Il couvre la période du 29 août au 15 novembre 2019. Les notes comptent pour 20% du résultat final de l'année. Le bulletin sera accessible sur le portail de la Commission scolaire. Seuls les parents qui en font la demande reçoivent une copie papier du bulletin.
<b>Deuxième bulletin</b>	Vous avez accès au deuxième bulletin sur le portail le 13 mars 2020. Ce bulletin couvre la période du 18 novembre 2019 au 28 février 2020. Il compte pour 20% du résultat final de l'année. Seuls les parents qui en font la demande reçoivent une copie papier du bulletin.
<b>Troisième bulletin</b>	Vous avez accès au troisième bulletin sur le portail le 29 juin 2020. Ce bulletin couvre la période du 10 mars au 23 juin 2020. Il compte pour 60% du résultat final de l'année. Seuls les parents qui en font la demande reçoivent une copie papier du bulletin.
Les rencontres avec les parents sont planifiées afin de vous informer sur la progression des apprentissages de votre enfant. La rencontre a lieu au premier bulletin. Si cela s'avère nécessaire, une autre rencontre aura lieu au 2 <sup>e</sup> bulletin. L'enseignante vous informe si l'élève est présent à la rencontre. Le dossier de l'apprenant accompagne chaque bulletin. Il présente les traces des apprentissages académiques, des apprentissages liés aux six modules de recherche et des réflexions de tous les éléments du profil. L'élève le présente, à ses parents, à chaque fin d'étape.	

<b>Évaluation dans la classe de 4<sup>e</sup> année</b>	
<b>Français, langue d'enseignement</b>	<p>Au cours de chaque étape, les élèves sont évalués pour les compétences <b>Lire</b> et <b>Écrire</b> par différents moyens.</p> <p>La compétence <b>Communiquer oralement</b> est évaluée au cours des 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> étapes.</p> <p>L'évaluation des compétences et connaissances prend différentes formes : revues, saé, travaux...</p> <p>À la fin de l'année, les épreuves obligatoires en lecture et en écriture du Mels sont administrées aux élèves de 4<sup>e</sup> année. <u>L'épreuve en lecture est le 27 et le 28 mai 2020 et l'écriture est du 2 au 4 juin 2020.</u> « Les épreuves obligatoires ne sont pas considérées dans le résultat du bulletin de la 3<sup>e</sup> étape mais comptent pour 20 % du résultat final.</p>
<b>Anglais, langue seconde</b>	<p>La note de chaque élève est constituée d'évaluations périodiques et d'observations effectuées en classe à chaque étape.</p> <p>Les compétences <b>Démontrer sa compréhension, Interagir oralement</b> et <b>Écrire des textes</b> sont évaluées aux étapes 2 et 3.</p> <p>Comme d'habitude, les élèves passent l'examen MELS (prototype).</p>
<b>Mathématique</b>	<p>La compétence <b>Raisonnement à l'aide des concepts mathématiques</b> est évaluée à toutes les étapes.</p> <p>La compétence <b>Résoudre des situations-problèmes</b> est évaluée au cours des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étapes.</p> <p>L'évaluation des compétences et connaissances prend différentes formes : revues, saé, travaux, examen prototype du Mels...</p>
<b>Science et technologie</b>	<p>La matière est évaluée aux 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étapes. La note est constituée d'évaluations effectuées pendant les modules de recherche ciblés.</p>
<b>Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté</b>	<p>La matière est évaluée aux 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étapes. La note est constituée d'évaluations effectuées pendant les modules de recherche ciblés.</p>
<b>Danse</b>	<p>Les compétences <b>Inventer, Interpréter</b> et <b>Apprécier</b> sont évaluées tout au long de l'année. La note des élèves est constituée d'évaluations périodiques et d'observations effectuées en classe.</p>
<b>Musique</b>	<p>Les compétences <b>Inventer, Interpréter</b> et <b>Apprécier</b> sont évaluées tout au long de l'année. La note des élèves est constituée d'évaluations périodiques et d'observations effectuées en classe.</p>
<b>Éducation physique et à la santé</b>	<p>Les compétences <b>Agir, Interagir</b> et <b>Adopter un mode de vie sain et actif</b> sont évaluées tout au long de l'année. La note des élèves est constituée d'évaluations périodiques et d'observations effectuées en classe aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étapes.</p>
<b>Éthique et culture religieuse</b>	<p>La matière est évaluée aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étapes. La note est constituée d'évaluations après chacun des thèmes du manuel et d'activités d'apprentissage.</p>
<b>Autres moyens employés pour informer le parent sur le cheminement de l'enfant</b>	
Bulletin du profil de l'apprenant, travaux envoyés à la maison, messages dans l'agenda, présentations du dossier de l'apprenant, plan d'intervention...	
<b>Commentaires</b>	
<b>Compétences faisant objet de commentaires</b>	
La compétence «Travailler en équipe» est évaluée à la dernière étape.	



## Information sur l'évaluation au 3<sup>e</sup> cycle 2019-2020

### Bonjour chers parents,

Vous recevez aujourd'hui des informations sur l'évaluation que vivra votre enfant cette année ; c'est donc dire les communications officielles (1<sup>re</sup> communication et 3 bulletins) mais aussi l'évaluation plus détaillée des apprentissages de votre enfant et ce, dans chaque matière.

Le régime pédagogique (modifié en août 2010) prescrit que l'évaluation s'appuie sur le nouveau « Cadre d'évaluation des apprentissages » de chaque matière disciplinaire. Le cadre d'évaluation précise la pondération des compétences dans le résultat disciplinaire, les critères d'évaluation et balise la manière dont les connaissances sont prises en compte dans l'évaluation. L'enseignement de votre enfant s'inscrit dans le **programme de formation de l'école québécoise**, la **progression des apprentissages** ainsi que le **programme primaire du baccalauréat international**. Il est important de comprendre que l'évaluation se fait à partir du jugement de l'enseignant. L'évaluation n'est pas le cumul des résultats obtenus pendant une étape. « Le jugement consiste à faire une analyse et une synthèse des données recueillies sur les apprentissages de l'élève » (Politique d'évaluation des apprentissages).

<b>Communications officielles de l'année 2019-2020</b>	
<b>Première communication</b>	Vous recevez une première communication écrite dans la semaine du 7 octobre 2019. Vous avez des informations sur les apprentissages de votre enfant et sur le développement des éléments du profil.
<b>Premier bulletin</b>	Vous avez accès au premier bulletin sur le portail le 20 novembre 2019. Il couvre la période du 28 août au 15 novembre 2019. Les notes comptent pour 20% du résultat final de l'année. <b>Seuls les parents qui en font la demande reçoivent une copie papier du bulletin.</b>
<b>Deuxième bulletin</b>	Vous avez accès au deuxième bulletin sur le portail le 13 mars 2020. Ce bulletin couvre la période du 18 novembre 2019 au 28 février 2020. Il compte pour 20% du résultat final de l'année. <b>Seuls les parents qui en font la demande reçoivent une copie papier du bulletin.</b>
<b>Troisième bulletin</b>	Vous avez accès au troisième bulletin sur le portail le 29 juin 2020. Ce bulletin couvre la période du 10 mars au 23 juin 2020. Il compte pour 60% du résultat final de l'année. Les examens du MELS, de la 2 <sup>e</sup> année du 3 <sup>e</sup> cycle compte pour 20% de la note finale de l'année. <b>Seuls les parents qui en font la demande reçoivent une copie papier du bulletin.</b>
Tous les parents sont invités à une rencontre à la fin de la 1 <sup>re</sup> étape. À la fin de la 2 <sup>e</sup> étape, une rencontre est prévue à l'horaire à la demande des parents ou de l'enseignant. L'élève est invité à participer à la rencontre avec ses parents. Le dossier de l'apprenant accompagne chaque bulletin. Il présente les traces des apprentissages académiques, des apprentissages liés aux six modules de recherche et des réflexions de tous les éléments du profil. L'élève le présente, à ses parents, à chaque fin d'étape en l'amenant à la maison.  L'autoévaluation des 10 qualités du profil de l'apprenant sera réalisée en classe. Un minimum de 3 traces d'appréciation et de réflexion ( <i>par l'élève, par les pairs ou par l'enseignant</i> ) seront conservées dans le dossier de l'apprenant. Ainsi, dans le dossier de l'apprenant, des traces d'appréciation et de réflexion démontrent le développement continu des 10 qualités du profil. Ce dossier est présenté aux parents à la fin de chacune des étapes.	

<b>Évaluation dans les classes du 3<sup>e</sup> cycle</b>	
<b>Français, langue d'enseignement</b>	<p>Les compétences <b>Lire</b> et <b>Écrire</b> sont évaluées à chaque étape. De façon régulière, l'élève fait des compréhensions de lecture et des situations d'écriture. La compétence <b>Communiquer oralement</b> est évaluée aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étapes. L'évaluation est faite à partir des observations de l'enseignant, d'autoévaluations et d'évaluation par les pairs.</p> <p>À la fin de l'année, les épreuves obligatoires du MEES sont administrées aux élèves de 6<sup>e</sup> année : l'épreuve en lecture se déroulera les 21 et 22 mai 2020 et l'épreuve en écriture, les 27 et 28 mai 2020. Les épreuves sont obligatoires. Elles ne sont pas considérées dans le résultat du bulletin de la 3<sup>e</sup> étape mais comptent pour 20 % du résultat final de l'année scolaire.</p>
<b>Anglais, langue seconde</b>	<p>La note de chaque élève est constituée d'évaluations périodiques et d'observations effectuées en classe à chaque étape.</p> <p>Les compétences <b>Démontrer sa compréhension</b>, <b>Interagir oralement</b> et <b>Écrire des textes</b> sont évaluées aux étapes 2 et 3.</p> <p>Comme d'habitude, les élèves de 6<sup>e</sup> année passent l'examen MEES (prototype).</p>
<b>Espagnol</b>	<p>La note est constituée d'évaluation, d'observations et de la participation de l'élève en classe. Les compétences <b>Sensibilisation à la langue et à la culture hispanophone</b> et <b>Interagir en espagnol</b> sont évaluées aux étapes 2 et 3.</p>
<b>Mathématique</b>	<p>La compétence <b>Utiliser un raisonnement mathématique</b> est évaluée à chaque étape. De façon régulière, l'élève fait des évaluations portant sur les connaissances acquises.</p> <p>La compétence <b>Résoudre une situation-problème</b> est évaluée aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étapes. De façon régulière, l'élève résout des situations-problèmes.</p> <p>À la fin de l'année, du 8 au 12 juin 2020, les épreuves obligatoires du MEES en mathématique sont administrées pour les élèves de 6<sup>e</sup> année. Les épreuves obligatoires ne sont pas considérées dans le résultat du bulletin de la 3<sup>e</sup> étape mais comptent pour 20 % du résultat final.</p>
<b>Science et technologie</b>	<p>Les notes sont constituées des travaux et des observations effectuées en classe. En 5<sup>e</sup> année, les travaux et les observations dans le module sur les inventions et les catastrophes naturelles seront considérés. La compétence est évaluée aux trois étapes.</p>
<b>Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté</b>	<p>Les notes sont constituées des travaux et des évaluations effectuées en classe après chacune des escales. La compétence est évaluée aux trois étapes.</p>
<b>Danse</b>	<p>Les compétences <b>Inventer</b>, <b>Interpréter</b> et <b>Apprécier</b> sont évaluées tout au long de l'année. La note des élèves est constituée d'évaluations périodiques et d'observations effectuées en classe.</p>
<b>Musique</b>	<p>Les compétences <b>Inventer</b>, <b>Interpréter</b> et <b>Apprécier</b> sont évaluées tout au long de l'année. La note des élèves est constituée d'évaluations périodiques et d'observations effectuées en classe.</p>
<b>Éducation physique et à la santé</b>	<p>Les compétences <b>Agir</b>, <b>Interagir</b> et <b>Adopter un mode de vie sain et actif</b> sont évaluées tout au long de l'année. La note des élèves est constituée d'évaluations périodiques et d'observations effectuées en classe aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étapes.</p>
<b>Éthique et culture religieuse</b>	<p>Les notes sont constituées des travaux et des observations effectuées en classe. En 5<sup>e</sup> année, les travaux et les observations dans le module sur les grandes religions sont considérés. La compétence <b>éthique</b> est évaluée aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étapes. La compétence de la <b>culture religieuse</b> est évaluée uniquement à la 3<sup>e</sup> étape.</p>
<p><b>Autres moyens employés pour informer le parent sur le cheminement de l'enfant</b> Différents moyens peuvent être utilisés pour favoriser la communication avec vous : travaux envoyés à la maison, message dans l'agenda ou courriel, plan d'intervention ...</p>	
<p><b>Commentaires</b> La note placée à un résultat disciplinaire peut être accompagnée d'un commentaire.</p>	
<p><b>Compétences faisant objet de commentaires</b> Une compétence transversale (à décider par l'équipe-école) sera évaluée au cours de l'année.</p>	



# Annexe 6

Formation des groupes 2017-2018  
Passage à la \_\_\_\_ année

Groupe A  Groupe B  Nombre d'élèves : \_\_\_\_ Groupe-repère : \_\_\_\_ Garçons : \_\_\_\_ Filles : \_\_\_\_

NOMS DES ÉLÈVES (écrire les noms par ordre alphabétique)	NOUVEL ÉLÈVE	LECTURE	ÉCRITURE	MATHÉMATIQUE RÉSOLUTION - CONCEPT	MATHÉMATIQUE RAISONNER	ORTHOPÉDAGOGIE	ORTHOPHONIE	ÉVALUATION EN PSYCHOLOGIE	SERVICES EXTERNES, DFJ OU C.L.S.C.	ATTENTION CONCENTRATION	COLLABORATION DE LA FAMILLE	PLAN D' INTERVENTION	RESPECT DES RÈGLES	AUTONOMIE	CAPACITÉ DE TRAVAILLER EN ÉQUIPE	ANXIÉTÉ	CASES 1 À 9	LENT OU RAPIDE	MENTIONS D' HONNEUR	Remarques : Besoins et capacités		
																					N.B. : Cochez dans la ou les case(s) appropriée(s)	
1.																						
2.																						
3.																						
4.																						
5.																						
6.																						
7.																						
8.																						
9.																						
10.																						
11.																						
12.																						
13.																						
14.																						
15.																						
16.																						
17.																						
18.																						
19.																						
20.																						
21.																						
22.																						
23.																						
24.																						
25.																						
26.																						

## **RESSOURCES**

BACCALAURÉAT INTERNATIONAL, *Pour faire une réalité du Programme primaire- Cadre pédagogique pour l'éducation internationale dans l'enseignement primaire*, 2009

BACCALAURÉAT INTERNATIONAL, *Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes*, 2014

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Loi sur l'instruction publique*, Éditeur officiel du Québec, 2013

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*, Éditeur officiel du Québec, 2013

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Instruction annuelle 2013-2014*, Éditeur officiel du Québec, 2013

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Programme de formation de l'école québécoise : enseignement primaire*, Québec, 2006

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Cadres d'évaluation des apprentissages Québec*, 2011

<https://www7.mels.gouv.qc.ca/dc/evaluation/index.php?page=recherche>

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Progression des apprentissages au primaire*, Québec, 2011

<https://www1.mels.gouv.qc.ca/progressionPrimaire/index.asp>

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Politique d'évaluation des apprentissages*, Québec, 2003

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Cadre de référence de l'évaluation au secondaire*, Québec, 2006